

LA FICHE MÉTIER DE



l'institut
Expertise & formation territoriale

Mise en place du RIFSEEP et du PPCR

Une énorme confusion se crée sur ces deux nouveaux dispositifs de la rémunération dans la fonction publique. Vous trouverez ci-dessous une description simplifiée de chacun d'entre eux pour une meilleure compréhension et une mise en place facilitée.

RIFSEEP : Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

- Le **RIFSEEP** consiste à simplifier le **régime indemnitare** : remplacement de plusieurs primes par deux lignes soit à terme l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions, de l'Expertise et de l'engagement professionnel (**IFSE**) et le Complément Indemnitare Annuel (**CIA**) devront remplacer la majorité des primes et indemnités actuelles dont la PFR, l'Indemnité de performance et de fonctions des ingénieurs en chef (IPF), de l'Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS), de l'indemnité d'exercice des missions de préfecture (IEMP), de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT), des primes de service et de rendement (PSR), de l'indemnité spécifique de service (ISS), de la prime de fonctions informatiques, etc...

PPCR : Parcours Professionnel, des Carrières et des Rémunérations

- Le **PPCR**, quant à lui prévoit **une restructuration des carrières et des rémunérations**. Un calendrier a été communiqué pour une mise en place progressive (par catégorie et/ou par grade) s'étalant du 1^{er} janvier 2016 au 1^{er} janvier 2020. Les modifications s'effectuent simultanément et portent notamment sur le reclassement, la refonte des grilles indiciaires, le passage à une cadence unique d'avancement d'échelons et le Transfert Primes-Points (diminution du montant de primes versé en compensation d'une augmentation de l'indice majoré du traitement faisant bénéficier à l'agent de cotisations retraites plus importantes).

Application dans vos logiciels :

- ⇒ **JVS** : Horizon On Line : http://adico.fr/fileadmin/HOL_PPCR.pdf
- ⇒ **Berger-Levrault** :
 - Catégories A et B : http://adico.fr/fileadmin/Reclassement_PPCR_Cat_A_B.pdf
 - Catégorie C : http://adico.fr/fileadmin/Reclassement_PPCR_Cat_C.pdf

Lina Hérèl

Chargée de cours

Adico - PAE du Tilloy - 2 Rue Jean Monnet - BP 20683 - 60006 Beauvais Cedex

www.adico.fr - Téléphone : 03 44 08 40 40 - Fax : 03 44 08 40 49

N° Déclaration d'activité : 22 6019 60 Exonéré de TVA selon l'article 261.4-4°d du CGI (Code Général des Impôts)